Image not found or type unknown

adoption simple ,formalités pour le consentement

Par **patrice83210**, le **02/09/2019** à **14:04**

Mon épouse sans enfant souhaite adopter mes deux filles majeures
Nous avons pris attache auprès d un avocat qui nous informe qu un notaire doit recueillir le consentement des deux adoptées
Mes enfants sont pour des raisons professionnelles tres éloignés de notre domicile
Faut il que mon épouse et moi soyons présents lors de cet acte chez le notaire
Par avance merci
Bien a vous

Par **Visiteur**, le **02/09/2019** à **14:12**

Bonjour

Pas forcément, un autre notaire peut recueillir ces consentements, en relation avec le vôtre...

Par **youris**, le **02/09/2019** à **14:14**

bonjour,

à ma connaissance, aucune disposition n'indique que les parents doivent être présents quand les enfants majeurs donnent leurs consentements au notaire.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés